



## Exposition *L'invitation au voyage* de Sophie Caron

Jusqu'au 28 février

Galerie d'art des Deux-Ponts  
601, route des Rivières (ancienne route du Pont), Lévis  
(Bibliothèque Anne-Marie-Filteau, secteur Saint-Nicolas)

Horaire :  
Mercredi au vendredi de 13 h à 20 h  
Samedi et dimanche de 13 h à 17 h

## Location de salles et attribution par tirage au sort pour la période des fêtes 2015-2016

La Direction de la vie communautaire vous rappelle que toute personne désirant louer une salle dans les différents centres communautaires de la Ville de Lévis pour la période des fêtes 2015-2016 doit contacter les gestionnaires de locaux au 418 839-9711 entre le 5 janvier et le 26 février 2015 inclusivement.

L'attribution des salles s'effectue par tirage au sort en ce qui concerne les demandes de réservation pour les 24, 25, 26 et 31 décembre 2015 ainsi que pour les 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2016. Le tirage est prévu dans la première semaine de mars. Nous communiquerons uniquement avec les personnes dont les noms seront pigés. Elles auront 24 heures pour confirmer leur réservation.

Les participantes et les participants non sélectionnés lors du tirage au sort pourront effectuer une nouvelle demande de réservation de salles dès le 1<sup>er</sup> avril 2015 pour les salles restantes.

## Vous avez un projet de **RÉNOVATION** ?



### Demandez votre permis de construction à temps

Plusieurs étapes sont nécessaires avant l'émission d'un permis de construction à l'égard d'une propriété assujettie à un PIIA, il est donc important de déposer votre demande de permis plusieurs semaines à l'avance. La majeure partie des propriétés situées dans les différents quartiers anciens de la ville sont visées par cette réglementation, peu importe leur âge ou leur aspect.

### Propriétés visées par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Volet patrimonial

#### Ne compromettez pas la légalité de votre projet

Si vous songez à entreprendre des travaux de construction ou de rénovation cette année, sachez qu'une demande de permis complète doit être déposée à la Ville. Ne compromettez pas la légalité de votre projet : assurez-vous de sa conformité avec les règlements de l'urbanisme. Les propriétaires qui débutent les travaux avant l'obtention de leur permis contreviennent aux règlements et s'exposent à des pénalités.

Pour en savoir davantage, consultez le [ville.levis.qc.ca](http://ville.levis.qc.ca), dans la section *Développement et planification* sous la rubrique *Planification du territoire et urbanisme* ou composez le 418 839-2002 et demandez à parler à un responsable de l'émission de permis de construction de votre arrondissement.

## LE SERVICE DES PERMIS ET INSPECTION DÉMÉNAGE !

RETROUVEZ DORÉNAVANT TOUS LES SERVICES D'URBANISME DE LÉVIS REGROUPÉS À UN SEUL ENDROIT :

▶ 996, RUE DE LA CONCORDE  
SECTEUR DE SAINT-ROMUALD (DANS L'ÉDIFICE DE BOUCLAIR).



**EN RAISON DU DÉMÉNAGEMENT, LES SERVICES SERONT INTERROMPUS TEMPORAIREMENT**

- Les 26 et 27 janvier au Bureau d'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est 959, rue Nolin, Lévis  
**RÉOUVERTURE LE MERCREDI 28 JANVIER À 13 H 30** au 996, rue de la Concorde Secteur Saint-Romuald
- Les 2 et 3 février au Bureau d'arrondissement de Desjardins 795, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis  
**RÉOUVERTURE LE MERCREDI 4 FÉVRIER À 8 H 30** au 996, rue de la Concorde Secteur Saint-Romuald
- Les 9 et 10 février au Bureau d'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest 1, place Chamberland, Lévis  
**RÉOUVERTURE LE MERCREDI 11 FÉVRIER À 8 H 30** au 996, rue de la Concorde Secteur Saint-Romuald

**418 839-4375**

## Collecte des matières résiduelles

Info-collecte :  418 835-8225

### L'écocentre de Lévis est ouvert à l'année !

Portez toutefois une attention particulière à l'horaire en vigueur.

## ÉCOCENTRE

Écocentre de Lévis  
3443, rue de Vulcain

Jour	Heures d'ouverture
Dimanche	8 h à 16 h
Lundi	Fermé
Mardi	Fermé
Mercredi	10 h à 18 h
Jeudi	10 h à 18 h
Vendredi	10 h à 18 h
Samedi	8 h à 16 h

**APPEL D'OFFRES****Direction de l'approvisionnement**

APPEL D'OFFRES PUBLIC n° 2015-50-13

**Description des biens et services:** Fourniture de service de sciage de bordures pour une période de 3 ans.

**Documents d'appel d'offres :** Disponibles chez SÉAO (2)

**Répondant unique pour toutes informations techniques ou administratives :**

M. Steeve Ruel, Tél : 418 835-4943

**Réception des soumissions :** avant 14 h, heure en vigueur localement, le 19 février 2015, date et heure de l'ouverture publique (1) des soumissions.

**Visite des lieux :** Aucune

(1) Direction de l'approvisionnement, 8100, rue du Blizzard, Lévis (Québec), G6X 1C9, entre 8 h 30 et 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

(2) SÉAO (<http://www.seao.ca>) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

**AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES**

Ce contrat est assujéti à l'annexe 502.4 de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNBS).

Les soumissionnaires peuvent obtenir copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions (soit les noms des soumissionnaires et leur prix respectif) en faisant la demande par courriel à [resultats.soumission@ville.levis.qc.ca](mailto:resultats.soumission@ville.levis.qc.ca). Ces procès-verbaux sont disponibles à compter du jour ouvrable suivant le jour de l'ouverture des soumissions.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

M. Vincent Garon, Coordonnateur  
Direction de l'approvisionnement

Le 27 janvier 2015

**APPEL D'OFFRES****Direction de l'approvisionnement**

APPEL D'OFFRES PUBLIC n°2015-50-15

**PROJET :** Fourniture et livraison de réservoirs en fibre de verre pour la protection incendie

**Description des biens et services:** Fourniture et livraison de 2 réservoirs souterrains en fibre de verre pour la protection contre les incendies.

**Documents d'appel d'offres :** Disponibles chez SÉAO (2)

**Répondant unique pour toutes informations techniques ou administratives :**

Mme Danielle Bergeron, Tél : 418 835-4946

**Réception des soumissions :** avant 14 h, heure en vigueur localement, le 19 février 2015, date et heure de l'ouverture publique (1) des soumissions.

**Visite des lieux :** Aucune

(1) Direction de l'approvisionnement, 8100 rue du Blizzard, Lévis (Québec), G6X 1C9, entre 8 h 30 et 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

(2) SÉAO (<http://www.seao.ca>) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

**AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES**

Ce contrat est assujéti à l'annexe 502.4 de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNBS).

Les soumissionnaires peuvent obtenir copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions (soit les noms des soumissionnaires et leur prix respectif) en faisant la demande par courriel à [resultats.soumission@ville.levis.qc.ca](mailto:resultats.soumission@ville.levis.qc.ca). Ces procès-verbaux sont disponibles à compter du jour ouvrable suivant le jour de l'ouverture des soumissions.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

M. Vincent Garon, Coordonnateur  
Direction de l'approvisionnement

Le 30 janvier 2015

**AVIS PUBLIC****ARRONDISSEMENT DE DESJARDINS  
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES  
ET D'USAGE CONDITIONNEL**

La population est avisée qu'à une séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Desjardins qui aura lieu le **mercredi 25 février 2015 à 19h30** au bureau d'arrondissement de Desjardins, sis au 795, boulevard Alphonse-Desjardins, secteur Lévis, le Conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures visant à :

- Permettre au 30, rue Vincent-Chagnon, (lot 5 490 126), l'ajout de six enseignes appliquées totalisant une superficie de 25 mètres carrés alors que l'article 249 du règlement RV 2011-11-23 sur le zonage et le lotissement prescrit une superficie maximale d'enseignes appliquées de 10 mètres carrés;
- permettre au 7105, Chemin des Forts (132, Chemin des Forts) (lots 5 636 345 et 5 636 346) la construction de deux habitations multifamiliales de 18 logements avec :
  - (lot 5 636 345) : une marge avant de 5,3 mètres, une marge latérale de 4,6 mètres, une marge arrière de 13,7 mètres, sans écran tampon, alors que les articles 18 (grille des spécifications) et 149 du règlement RV 2011-11-23 sur le zonage et le lotissement prescrivent respectivement des marges de 9 mètres, 7,5 mètres et 15 mètres et une profondeur d'écran de 2 mètres ;
  - (lot 5 636 346) : une marge avant de 5,3 mètres et une marge latérale de 4,6 mètres, alors que l'article 18 du règlement RV 2011-11-23 sur le zonage et le lotissement prescrit respectivement des marges des 9 mètres, et de 7,5 mètres.

**Demande d'usage conditionnel visant à :**

- permettre au 600, rue Saint-Omer (73, rue St-Omer) (lot 2 434 281) l'aménagement d'un logement additionnel à une habitation unifamiliale isolée, selon les critères applicables à l'article 14 du règlement sur les usages conditionnels RV 2011-11-25, zone H2239.

Lors de cette séance, et ce, avant que le Conseil ne rende sa décision sur ces demandes, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil.

Pierre-Luc Therrien, chef de service  
Arrondissement de Desjardins

Donné à Lévis, ce 4 février 2015

**AVIS PUBLIC****ARRONDISSEMENT DES  
CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE-EST  
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES  
ET D'USAGE CONDITIONNEL**

La population est avisée qu'à une séance ordinaire du conseil d'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est qui aura lieu le **mercredi 25 février à 19 h 30**, à la salle du conseil d'arrondissement (Centre civique) sise au 959, rue Nolin, secteur Saint-Jean-Chrysostome, le conseil statuera sur les demandes suivantes :

**Les demandes de dérogations mineures visant à :**

- Régulariser au 4137, rue du Barrage (lot 2 158 179), Lévis (secteur Charny), l'implantation de l'habitation multifamiliale isolée de 12 logements y érigée ayant une marge de recul arrière de 4,99 mètres, alors que l'article 18 du Règlement RV 2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et la grille des spécifications applicables à la zone H1423 prescrivent pour ce type d'habitation une marge de recul arrière minimale de 6 mètres ;
- Régulariser au 4153, rue du Barrage (lot 2 158 176), Lévis (secteur Charny), l'implantation de l'habitation multifamiliale isolée de 16 logements y érigée ayant une marge de recul arrière de 2,88 mètres, alors que l'article 18 du Règlement RV 2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et la grille des spécifications applicables à la zone H1423 prescrivent pour ce type d'habitation une marge de recul arrière minimale de 6 mètres ;
- Régulariser au 505, rue Bisson (lot 2 156 902), Lévis (secteur Saint-Romuald), une construction et usage dérogoires d'habitation unifamiliale isolée y érigée ayant une marge de recul avant de 5,9 mètres et permettre son agrandissement avec une marge de recul arrière de 3,9 mètres, alors que les articles 18, 279 et 286 du Règlement RV 2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et la grille des spécifications applicables à la zone H1231 prescrivent une marge de recul avant minimale de 7,5 mètres et une marge de recul arrière minimale de 9 mètres ;

• Permettre au 2000, avenue de la Rotonde (lot 2 382 753), Lévis (secteur Charny), l'implantation de constructions accessoires, soit un réservoir d'oxygène, un évaporateur, une génératrice en cour avant d'un bâtiment public, l'implantation d'une clôture d'une hauteur de 1,8 mètre en cour avant également, ainsi que l'agrandissement dudit bâtiment avec une marge de recul latérale du côté ouest de 2 mètres, alors que les articles 18, 232 et 235 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et la grille des spécifications applicables à la zone 11553, n'autorise pas ces types de constructions accessoires et prescrivent pour une clôture localisée en cour avant une hauteur maximale de 1,2 mètre et une marge latérale minimale pour un bâtiment de 4,5 mètres ;

• Régulariser aux 413 à 417, rue Laroche (lot 2 156 944), Lévis (secteur Saint-Romuald), certaines dimensions d'un terrain existant ayant une profondeur de 18,4 mètres et une superficie de 294,7 mètres carrés, l'implantation de l'habitation bifamiliale isolée y érigée avec une marge de recul avant de 1,75 mètre et une marge de recul latérale de 0,19 mètre, ainsi que l'implantation d'un garage détaché y érigé ayant une marge de recul latérale de 0,27 mètre et une marge de recul arrière de 0,19 mètre, alors que les articles 16, 18 et 158 du Règlement RV 2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et la grille des spécifications applicables à la zone M1236 prescrivent pour un terrain d'habitation bifamiliale isolée une profondeur minimale de 26 mètres et une superficie minimale de 430 mètres carrés, pour l'implantation de ce type d'habitation une marge de recul avant minimale de 6 mètres et une marge de recul latérale minimale de 2 mètres et pour l'implantation d'un garage détaché des marges de recul latérale et arrière minimale de 1 mètre ;

• Régulariser au 3831, Vieux Chemin (lot 5 428 549), Lévis (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville), l'implantation de l'habitation unifamiliale jumelée en construction ayant une marge de recul latérale du côté nord-ouest de 3,8 mètres, alors que l'article 18 du Règlement RV 2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et la grille des spécifications applicables à la zone H1982 prescrivent pour ce type de construction une marge de recul latérale minimale de 4 mètres.

**La demande d'autorisation d'un usage conditionnel visant à :**

- Permettre l'aménagement d'un logement additionnel dans une habitation unifamiliale isolée au 7108, avenue des Belles-Amours (lot 2 158 694), Lévis (secteur Charny), selon les critères applicables aux articles 8 et 14 du Règlement RV 2011-11-25 sur les usages conditionnels.

Lors de cette séance, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur ces demandes, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil.

Hélène Jomphe,  
Chef du Service des comités d'urbanisme et du milieu bâti

Donné à Lévis, ce 4 février 2015.

**AVIS PUBLIC****ARRONDISSEMENT DES  
CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE-OUEST  
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE  
ET USAGE CONDITIONNEL**

La population est avisée qu'à une séance ordinaire du conseil d'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest qui aura lieu le **mercredi 25 février 2015, à 19 h 30**, à la salle du conseil d'arrondissement, soit la salle multifonctionnelle de la Bibliothèque Albert-Rousseau sise au 711, avenue Albert-Rousseau, Saint-Étienne-de-Lauzon, le conseil statuera sur les demandes suivantes :

**La demande de dérogation mineure visant à :**

- Permettre au 1174, rue des Saisons, Lévis (Saint-Nicolas), lot 4 436 869, zone H0166, la construction d'une habitation unifamiliale isolée ayant une marge de recul arrière de 6,15 mètres, alors que l'article 18 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement prescrit une marge de recul arrière minimale de 7,5 mètres ;

**La demande d'autorisation d'un usage conditionnel visant à :**

- Permettre au 27, rue Belleau, Lévis (Saint-Étienne-de-Lauzon), lot 2 848 016, zone H0878, un logement additionnel dans une habitation unifamiliale isolée;

Lors de cette séance, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur ces demandes, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil.

Raymond Robillard,  
Conseiller en aménagement du territoire

Donné à Lévis, ce 4 février 2015

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION DES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, suivant les propriétaires inscrits au rôle d'évaluation à l'égard d'un immeuble imposable situé dans les limites de la Ville, le rôle de perception est complété et déposé à mon bureau où tout intéressé peut en prendre connaissance au 795, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h 30 et 16 h 30, du lundi au vendredi.

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les soixante (60) jours du présent avis tel que prévu à l'article 504 de la Loi sur les cités et villes.

Le directeur des finances  
Marcel Rodrigue, CPA CA  
Trésorier

Donné à Lévis, le 28 janvier 2014.

## AVIS PUBLIC

### AVIS RELATIF AUX TAXES MUNICIPALES 2015

AVIS PUBLIC est par la présente donné que la ville de Lévis a procédé à l'envoi des comptes de taxes municipales en date du 30 janvier 2015 aux propriétaires inscrits au rôle d'évaluation à l'égard d'un immeuble imposable situé dans les limites de la Ville;

Qu'au moment de son envoi, le compte reflète les données inscrites au rôle de perception;

### CHANGEMENT D'ADRESSE OU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE

Afin d'éviter des frais d'intérêts ou autres, le contribuable qui a changé d'adresse ou qui est devenu propriétaire au cours des six (6) derniers mois et qui n'a pas reçu son compte le 20 février 2015 doit communi-

quer par écrit tout changement au Service de la trésorerie le plus tôt possible à l'adresse suivante :

Direction des finances  
– Service de la trésorerie

**Avis de changement d'adresse**  
795, boul. Alphonse-Desjardins  
LÉVIS (Québec) G6V 5T4

Pour toute information, vous pouvez toujours communiquer avec nous au numéro de téléphone suivant: **839-2002** entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h 30 et 16 h 30, du lundi au vendredi, ou par courriel à l'adresse suivante : [infotaxes@ville.levis.qc.ca](mailto:infotaxes@ville.levis.qc.ca).

Marc Duchesne  
Coordonnateur taxation - tarification

Donné à Lévis, le 30 janvier 2015.